



**Finances - Economie - Emploi - Formation
et Chambres consulaires**

OBJET : Attribution de Compensation Communautaire - Année 2026

EXPOSE

Comme chaque année, la communauté de communes verse aux communes membres une Attribution de Compensation Communautaire.

Pour l'année 2026, il vous est proposé d'approuver les montants figurant au tableau ci-annexé. Ces montants sont identiques à ceux de l'année 2025, aucun transfert de compétence n'ayant été effectué l'année passée.

La communauté de communes a par ailleurs acté dans le cadre de sa politique d'attribution de fonds de concours, de majorer le fonds de concours accordé du montant de l'attribution de compensation négative aux communes concernées.

Ce dossier a été examiné lors de la commission « Finances - Economie - Emploi - Formation et Chambres consulaires » réunie le 10 février.

DECISION

Compte tenu de ce qui précède, le conseil communautaire décide :

- d'inscrire au budget primitif 2026, les montants qui figurent au tableau joint en annexe et de procéder aux versements correspondants,
- d'autoriser Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les propositions sont adoptées à la majorité
1 abstention (M. Eric ROBERT)

Fait et délibéré à Châteaubriant,
Le 26 février 2026

La secrétaire de séance

Lucie GUERINEL

Le Président

Alain HUNAUT

ATTRIBUTION DE COMPENSATION COMMUNAUTAIRE

ANNÉE 2026

Communes	2025		2026	
	Montants à verser	Montants à récupérer	Montants à verser	Montants à récupérer
La Chapelle Glain		9 442,73 €		9 442,73 €
Châteaubriant	3 019 393,00 €		3 019 393,00 €	
Derval	296 616,78 €		296 616,78 €	
Erbray	199 793,14 €		199 793,14 €	
Fercé	4 294,47 €		4 294,47 €	
Grand-Auverné	8 043,08 €		8 043,08 €	
Issé	563 127,74 €		563 127,74 €	
Jans	25 137,76 €		25 137,76 €	
Juigné-des-Moutiers	77 771,35 €		77 771,35 €	
Louisfert	123 529,59 €		123 529,59 €	
Lusanger	27 482,30 €		27 482,30 €	
Marsac sur Don	62 946,32 €		62 946,32 €	
La Meilleraye de Bretagne	6 462,64 €		6 462,64 €	
Moisson-la-Rivière	136 291,90 €		136 291,90 €	
Mouais		1 655,97 €		1 655,97 €
Noyal sur Brutz	31 826,70 €		31 826,70 €	
Petit-Auverné		18 964,15 €		18 964,15 €
Rougé	1 570,45 €		1 570,45 €	
Ruffigné		13 174,96 €		13 174,96 €
Saint-Aubin des Châteaux		13 856,44 €		13 856,44 €
Saint-Julien de Vouvantes	32 018,75 €		32 018,75 €	
Saint-Vincent des Landes	28 309,52 €		28 309,52 €	
Sion les Mines	7 296,47 €		7 296,47 €	
Soudan	276 148,51 €		276 148,51 €	
Soulvache	3 046,34 €		3 046,34 €	
Villepôt	677,53 €		677,53 €	
TOTAL	4 931 784,34 €	57 094,25 €	4 931 784,34 €	57 094,25 €
TOTAL GENERAL	4 874 690,09 €			

AR-Préfecture

044-200072726-20260302-9-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 02-03-2026

Publication le : 02-03-2026

Conseil Communautaire du 2



Le Président,

Alain HUNAULT

Membres titulaires en exercice : 54

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février à dix-sept heures trente, les membres de la Communauté de Communes de Châteaubriant–Derval se sont réunis à Châteaubriant – au siège de la communauté de communes- sur convocation adressée le dix-neuf février deux mille vingt-six et sous la Présidence de M. Alain HUNAULT.

Communes	Conseillers Communautaires	Prés.	Abs.	Exc.	Donne pouvoir à	Nom de la personne
LA CHAPELLE GLAIN	M. Matthieu HAMARD			X	P	Mme Nathalie BEAUDOIN
CHATEAUBRIANT	M. Alain HUNAULT	X				
	Mme Catherine CIRON	X				
	M. Georges-Henri NOMARI			X	P	Mme Catherine CIRON
	Mme Jacqueline BOMBRAÏ	X				
	M. Rudy BOISSEAU			X	P	M. Jean-Luc MARSOLLIER
	Mme Claudie SONNET	X				
	M. Elias AMIOUNI	X		X	P	Mme Claudie SONNET
	Mme Christine BOURDEL	X				
	M. Jean-Luc MARSOLLIER	X				
	Mme Simone GITEAU	X				
	M. Bernard GAUDIN	X				
	M. François-Xavier LE HECHO			X	P	Mme Catherine LE HECHO
DERVAL	M. Dominique DAVID	X				
	Mme Jacqueline LEBLAY	X				
	M. Michel HORHANT	X				
	Mme Laurence LE BIHAN	X				
ERBRAY	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET			X	P	Mme Lucie PAUL
	M. Jean-Noël BEAUDOIN	X				
	Mme Lucie PAUL	X				
FERCE	M. Alain LE TOLGUENEC	X				
LE GRAND AUVERNE	M. Sébastien CROSSOUARD	X				
ISSÉ	Mme Béatrice PIERRISNARD	X				
	M. Sylvain HAMON		X			
JANS	Mme Marie-Ère BOUIN	X				
	M. Franck DELAMARRE	X				
JUIGNE DES MOUTIERS	Mme Brigitte MAISON	X				

LOUISFERT	M. Alain GUILLOIS	X				
LUSANGER	M. Yves FROMENTIN			X	P	Mme Mireille BELLON-CHAMOT
	Mme Mireille BELLON-CHAMOT	X				
MARSAC SUR DON	M. Hervé DE TROGOFF	X				
	Mme Géraldine PINSON-LERAY	X				
LA MEILLERAYE DE BRETAGNE	Mme Marie-Pierre GUERIN	X				
	M. Éric ROBERT	X				
MOIDON LA RIVIERE	M. Patrick GALIVEL	X				
	Mme Annette PIÉTIN	X				
MOUAIS	M. Yvan MÉNAGER	X				
NOYAL SUR BRUTZ	Mme Édith MARGUIN			X	P	M. Alain LE TOLGUENEC
PETIT AUVERNE	M. Olivier POIRIER	X				
ROUGE	M. Jean-Michel DUCLOS	X				
	Mme Isabelle MICHAUX	X				
	Mme Catherine LE HECHO	X				
RUFFIGNE	Mme Anita BONNIER	X				
SAINT AUBIN DES CHATEAUX	M. Daniel RABU			X		
	Mme Marie-Paule SECHET	X				
SAINT JULIEN DE VOUVANTES	M. Jean-Michel CHEVALIER	X				
SAINT VINCENT DES LANDES	M. Alain RABU	X				
	Mme Marie-Anne LAILLET			X	P	M. Alain RABU
SION LES MINES	M. Bruno DEBRAY			X	P	Mme Martine CHEVALIER
	Mme Martine CHEVALIER	X				
SOUDAN	M. Jean-Claude DESGUÉS	X				
	Mme Nathalie PIGRÉE	X				
SOULVACHE	Mme Lucie GUERINEL	X				
VILLEPOT	M. Philippe DUGRAVOT	X				

M. Elias AMIOUNI a quitté la séance à 17h55 au moment de la projection du film sur le budget.

M. Elias AMIOUNI est revenu en séance à 18h22 au moment de la lecture de la délibération n°2026-009 Budget primitif 2026 avec reprise anticipée des résultats 2025 - budget annexe Transports.

Secrétaire de Séance : Madame Lucie GUERINEL

AR-Préfecture

044-200072726-20260302-9-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 02-03-2026

Publication le : 02-03-2026



Le Président,

Alain HUNAU